



CEQUAMI est l'organisme certificateur indépendant mandaté par AFNOR Certification pour délivrer la certification NF Habitat et par l'Alliance HQE-GBC, Association reconnue d'utilité publique pour la marque HQE™

LA CERTIFICATION DE L'HABITAT NF Habitat – NF Habitat HQE™

A l'heure de faire construire sa maison, il est appréciable de pouvoir compter sur des repères fiables. **La certification permet d'avancer en toute confiance et de disposer de garanties en matière de qualité et de performance.**

Pour le secteur du logement en France, la certification de référence c'est NF Habitat.

NF Habitat associée à la marque HQE™, c'est le repère de la qualité et de la performance pour un habitat durable.

Qu'est-ce que la certification pour votre projet ?

La certification NF Habitat constitue une garantie d'autant plus évidente pour les particuliers qui veulent faire construire qu'elle est liée au **Code de la Consommation** : en obtenant la certification NF Habitat – NF Habitat HQE™, le professionnel accepte que la qualité de son organisation, la qualité des services et de l'information au client, la qualité et la performance des maisons qu'il conçoit et réalise soient évaluée et contrôlé par un organisme indépendant.

Cette qualité et cette performance sont attestées par CÉQUAMI, organisme certificateur indépendant, mandaté par AFNOR Certification pour la marque NF et par l'Association HQE - Reconnue d'utilité publique- pour la marque HQE™.

CÉQUAMI est accrédité par le COFRAC (Comité français d'accréditation CÉQUAMI n°5-0047 - Section certification de produits et services - Portée disponible sur www.cofrac.fr), qui atteste de son impartialité et de son objectivité dans l'attribution de la marque NF.

Cet organisme certificateur rassemble de nombreux acteurs du secteur, y compris les associations de consommateurs et travaillent avec des experts 100% indépendants dont le rôle est d'évaluer et de contrôler la qualité des constructions.

La certification NF Habitat pour votre maison



Pour obtenir la certification NF Habitat, le constructeur doit satisfaire à de nombreuses exigences techniques, d'organisation et de services. Ces exigences étant encore plus poussées que la seule réglementation.

Dès lors qu'il l'a obtenu, il doit faire en sorte que l'ensemble de son activité respecte les exigences de la certification et accepte de se soumettre à des évaluations périodiques.

Obtenir la certification NF Habitat suppose donc un engagement fort de la part du professionnel et constitue un repère fiable pour le particulier qui souhaite faire construire.

A savoir également que seuls les professionnels ayant obtenu le droit d'utiliser la marque HQE™ en complément de NF Habitat sont officiellement reconnus en capacité de proposer des maisons NF Habitat HQE™ qui respecte le cadre de référence du bâtiment durable de l'Association HQE.

Grâce à cette démarche qualité, vous bénéficiez alors d'une maison certifiée NF Habitat ou NF Habitat HQE™ et d'une valeur patrimoniale renforcée.

Vous serez sûr des moyens mis en œuvre et du résultat obtenu dont voici quelques exemples :



Qualité de vie : la maison certifiée offre des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables avec des choix de conception et d'équipements qui facilitent la vie. Une maison certifiée, c'est aussi un lieu de vie plus sûr grâce à des équipements qui protègent des risques quotidiens comme ceux plus exceptionnels. C'est un habitat qui favorise la qualité de l'air intérieur, avec la vérification du bon fonctionnement du système de ventilation et des matériaux de construction ou de décoration étiquetés A, dont les taux d'émission de polluants ne dépassent pas un certain seuil.



Respect de l'environnement : une maison certifiée, c'est aussi limiter les impacts négatifs sur l'environnement, grâce, entre autres, à des équipements qui vous permettent de faire des économies d'eau et d'énergie, Le professionnel met en œuvre une charte chantier propre.



Performance économique : dans une maison NF Habitat ou NF Habitat HQE™, les produits sont tous reconnus pour leur qualité, leur durabilité. Ils sont certifiés ou équivalents. Les installations sont pensées pour répondre à l'usage et réduire ainsi les coûts de fonctionnement et d'entretien. Avec HQE™, les produits sont également choisis pour leur qualité environnementale.



C'est la maison qui est certifiée et pour le prouver, le constructeur remet à son client une attestation nominative de conformité NF Habitat ou NF Habitat HQE™ à la réception.

Cette attestation a une valeur officielle car sachez-le, grâce à une conception et une réalisation de qualité supérieure et contrôlée, on estime la valeur de votre maison de 7 % supérieure à celle d'une maison similaire non certifiée et 18 % pour une maison certifiée NF Habitat HQE™*.

Un dossier de réception complet permet d'envisager sereinement l'entrée dans une nouvelle maison. Chaque client est également consulté sur son niveau de satisfaction.

En savoir plus : nf-habitat.fr

**Etude CERQUAL – La valeur verte - Décembre 2011.*